

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 c. Réclames, — . . . 30 Fallo divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 FÉVRIER

CHRONIQUE GÉNÉRALE

S'IL Y A UN RÉPIT

Les nouvelles se succèdent, contradictoires. Cependant les mauvaises dominent toujours.

Les bruissements d'armes ne semblent pas se calmer ; de toutes parts viennent des échos de guerre. Le règlement de la question bulgare marche à pas de tortue. La moindre étincelle peut mettre le feu aux poudres.

M. de Bismarck continue bruyamment sa campagne électorale, et l'on peut se demander si son septennat, si sa crainte si com- plaisamment affichée de l'invasion française ayant à sa tête MM. Boulanger et Dérou- lède ne sont pas simplement des prétextes pour se préparer plutôt contre des adver- saires du Nord, s'il ne se sert pas en ce moment de la France comme d'un repoussoir. Car enfin M. de Bismarck est un homme sé- rieux, il ne nous l'a que trop prouvé. On ne peut admettre qu'il ait de ces hurluberlus légèrement grotesques et bien dignes de s'a- boucher, qu'on nomme Déroulède et Boulan- ger, la crainte qu'il témoigne. S'il avait réel- lement cette crainte, il ne l'afficherait pas. Prétextes évidemment que tout cela, mais prétextes que l'on eût pu ne pas lui fournir et qui nous peuvent coûter cher.

Ne nous effrayons pas outre mesure ; mais ne nous endormons pas non plus dans une sécurité trompeuse. Si nous n'avons pas la guerre immédiate avec l'Allemagne, et si nous voulons toujours l'espérer, la conflagration européenne reste menaçante, et, si un répit nous est accordé, profitons-en pour arracher nos services et surtout notre armée à des charlatans à l'actif desquels nous ne pouvons compter que des paroles, et des pa- roles menteuses. Le casque en papier de Mangin brille mais ce n'est pas une défense. Le plat à barbe de Don Quichotte lui-même serait préférable.

L'Agence Havas communique deux dépê- ches de l'extérieur.

L'une nous donne cet extrait du Times d'hier : « Nous avons beau espérer et croire que la guerre n'éclatera pas à présent, ce serait pur aveuglement que ne pas recon- naître qu'il est bien possible qu'elle se pro- duise d'un moment à l'autre. »

La seconde dépêche, datée de Constan- tinople, dit qu'il faut s'attendre à une cam- pagne des journaux anglais contre le main- tien de la paix.

M. Raynal, prenant possession de la pré- sidence de l'Union des gauches, a prononcé un discours sur la nécessité de fortifier le gouvernement affaibli par l'instabilité mini- stérielle. — En résumé, c'est toujours le raisonnement de Rabagas aux frères et amis : « Comment n'êtes-vous pas contents, puis- que c'est nous qui gouvernons. »

LE DÉPUTÉ MARCHAND DE VINS

Au cours de sa séance, le conseil muni- cipal de Paris s'est occupé des saisies de liqui- des opérées par la régie chez M. Hude. M. Gamard a interpellé le préfet de police sur le défaut de transmission des procès-ver- baux au parquet. A la suite d'un long débat, le conseil a voté un ordre du jour blâmant le préfet de police et « signalant à l'opinion publique l'attitude du parquet ».

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Dans la séance de mardi, tandis que la plus grande partie des députés, encore sous le coup de l'émotion provoquée par le vote des crédits militaires, causaient ou se promenaient dans les couloirs, le président a mis aux voix l'article 33 du budget ainsi conçu :

« A partir du 1^{er} avril 1887, l'intérêt bon- nifié par la caisse des dépôts et consignations aux caisses d'épargne ordinaires est fixé à 3 fr. 25 0/0.

» L'intérêt payé sur les fonds des caisses d'épargne versée en compte courant au Tré- sor par la caisse des dépôts et consigna- tions est fixé au même taux.

» Les fonds de la caisse nationale d'é- pargne, versés à la caisse des dépôts et consignations, produiront un intérêt de 3 0/0.

» L'intérêt servi aux déposants par la caisse nationale d'épargne sera de 2 fr. 75 p. 0/0. »

Cet article a été voté sans opposition, quoique, la veille, la Chambre eût repoussé l'article qui attribuait au Trésor le profit de la réduction du taux d'intérêt servi pour les caisses d'épargne, ce qui, dans la pensée des ministres, était toute portée utile à la réduction. (Avenir d'Indre-et-Loire.)

L'AFFAIRE DE PORQUEROLLES

Le procès qui vient de se dérouler devant la cour d'assises du Var a mis en lumière les mauvais traitements dont les enfants assis- tés étaient l'objet de la part du directeur de la colonie de Porquerolles. Nos lecteurs doi- vent se rappeler que ces malheureux aban- donnés s'étaient révoltés, et que l'autorité militaire avait dû intervenir pour rétablir l'ordre.

Le jugement que nous avons publié hier flétrit les faux philanthropes qui ont fait un odieux trafic des enfants confiés à leurs soins.

ALSACE-LORRAINE

On télégraphie de Metz, 18 février :

« La période des exercices de douze jours étant terminée, tous les réservistes ont été renvoyés ce matin dans leurs foyers. »

Un incident curieux s'est produit avant- hier aux portes de Metz.

Un fourgon du train, sous les ordres d'un sous-officier, ayant voulu rentrer en ville sans passer par la visite de l'octroi, la foule s'est amassée, et en soulevant la bâche on a trouvé que le chargement se composait de casques de dragons français.

Les arrestations continuent en Alsace parmi les personnes soupçonnées d'être sympathiques à la France.

C'est à la poudrière nationale de Sevran- Livry que se trouve le principal dépôt de mélinite, cette substance explosible d'une puissance considérable dont on a souvent parlé.

On dit que la semaine dernière, des indi- vidus se sont introduits dans cette poudre- rie et ont dérobé une certaine quantité de mélinite.

Il y a quelques jours, les employés et les ouvriers ayant organisé entre eux une petite fête, la surveillance fut moins rigoureuse que d'habitude ; puis le soir il y eut bal : on ne veilla plus du tout, et les malfaiteurs profitèrent de l'occasion.

Le lendemain matin, on s'aperçut que la porte du magasin spécial avait été forcée, et on constata la disparition d'un kilogram- me environ de la substance explosible.

L'église Saint-Augustin, à Paris, pouvait à peine contenir la foule énorme qui s'y pressait, mercredi, pour assister au mariage du comte Etienne de Dreux-Brézé avec M^{lle} de Gourcuff.

M^{re} de Dreux-Brézé, oncle du père de la fiancée, avant de donner la bénédiction nup- tiale, a prononcé une allocution des plus touchantes, rappelant à ses petits-neveux les glorieux exemples laissés par leurs ancêtres dans le chemin du devoir et de l'honneur. Malgré son âge fort avancé, la voix sonore du vénérable prêtre s'est fait entendre par tous les assistants.

Les témoins étaient, pour la fiancée : le vicomte de Gourcuff et le vicomte de Neu- ville, ses oncle et cousin ; pour le fiancé, le vicomte de Dreux-Brézé et le comte de Bourbon-Bussel, ses oncle et cousin-ger- main.

Le beurre qui a été primé par la médaille d'or au concours agricole a été vendu avant-

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CHERCHER LA MÈRE

V

Les mois s'étaient envolés ; le mois de mai était loin, décembre commençait. On n'aurait plus sur les plages et dans les villes d'eaux, on revenait se chauffer au coin du feu.

La pauvre M^{me} des Etangs était désespérée, le mariage ne donnait pas ; sa petite clientèle se prononçait définitivement pour le célibat.

Emmanuel, qui avait été indigné du manque de cœur de M^{me} Flornay, n'avait pas été charmé non plus des petits manèges de coquetterie qu'elle enseignait à sa fille et de la cour d'habits noirs dont elle aimait à s'entourer. Il avait cherché la mère, et il avait trouvé une femme coquette, légère, frivole, prodigue, et toujours prête à jeter par ses fenêtres l'argent qui entrait dans l'étude du notaire.

Or, chaque fois que M^{me} des Etangs lui disait : — Mais, mon cher, décidez-vous ! Choisissez la blonde Céleste ou la brune Alisa.

— Ni l'une ni l'autre, répondait impitoyablement Emmanuel ; l'une prend par instant le langage trivial de sa mère ; l'autre me semble déjà bien

frivole et suivra infailliblement l'exemple maternel. Je ne veux ni la fille de Margoten, ni la fille de Célimène. Je veux, comme je vous l'ai dit, la fille de Pénélope... Ah ! si vous me la trouviez !...

— La fille de Pénélope, dit M^{me} des Etangs, qui devint rêveuse, c'est difficile... je chercherai.

Elle se retournait alors vers le bel oncle Agénor, qui, toujours superbe, redressant sa haute taille, bien ganté, bien ajusté, bien cambré, droit comme l'obélisque, mais infiniment plus jeune puisqu'il n'avait que quarante-trois ans, semblait toujours marcher à la conquête des cœurs.

— Quel beau mari vous feriez ! lui disait M^{me} des Etangs.

Et comme la bouquetière qui dit aux chalandes :

— « J'ai sur mon éventaire des fleurs de toutes sortes ; des bouquets de violettes, des bouquets de roses, des myosotis », elle lui disait :

— Je connais des jeunes filles de diverses beau- tés, des brunes, des blondes, même des rousses, et puisque votre neveu ne prétend épouser ni M^{lle} Céleste, ni M^{lle} Alisa, ce sont des partis dispo- nibles, et si vous voulez ?...

— Je ne me marierai, répondit Agénor, que lorsque ma chère Clary, M^{me} Balmorin, sera veuve.

— Mais, s'écria M^{me} des Etangs avec désolation, une veuve n'est pas comme une gravure que l'on peut demander, au choix, avant ou après la lettre. Je ne puis vous offrir une veuve qu'après la lettre

de décès du mari.

Or le mari ne semblait pas disposé à céder la place à un successeur. Il était robuste, avait la figure large et colorée, une fortune suffisante, et surtout des goûts assez modestes pour ne pas avoir de soucis d'argent ; une femme dévouée qu'il adorait, et une fille de dix-huit ans, qui avait l'esprit de ressembler à sa mère par le visage et par le cœur.

M^{me} Balmorin était dans toute l'acception du mot ce qu'on appelle une honnête femme. Elle avait versé bien des larmes, en renonçant, selon la volonté de son père, à son mariage avec Agénor ; mais du moment où, pour ne pas rester seule dans la vie, elle avait consenti à choisir un autre compagnon de route, elle voulait tenir le serment de fidélité qu'elle lui avait fait devant Dieu. Plus d'une fois, le souvenir d'Agénor avait voulu lui revenir ; mais elle avait eu la force de ne pas s'y abandonner. Elle avait, sans pitié, chassé le rêve, et fermé la fenêtre à l'oiseau bleu. Il y a des femmes qui sont dans le foyer comme des soldats sur le champ de bataille, et ne transigent jamais avec le devoir : elles soutiennent l'honneur de la famille, comme le soldat soutient l'honneur du drapeau, et elles ne désertent jamais.

Elle n'avait pas d'amour pour son mari qui avait vingt-cinq ans de plus qu'elle, mais elle avait pour lui une affection véritable et dévouée, qui étonnait

ceux qui la trouvaient encore si belle et qui le voyaient déjà vieux. Mais si l'on avait une sorte de chimie pour analyser les sentiments, on verrait que quelquefois l'affection est faite d'une foule d'éléments divers. Dans celle de M^{me} Balmorin pour son mari, il y avait le devoir d'abord, la reconnaissance pour l'adoration qu'il lui témoi- gnait, une partie à la tendresse qu'elle avait pour sa fille et qui rejaillissait sur le père, puis enfin l'habitude, qui lui faisait aimer ce visage bien plus vieux que le sien, qu'elle voyait tous les jours, qui la regardait avec tendresse, et qui lui manquait quand il n'était pas là.

Sa fille avait, comme elle, l'âme pure, la cons- cience blanche, et cette candeur de la jeune fille qui doit devenir plus tard la vertu de la femme. Il y a cette différence entre le peintre et la mère, c'est que le peintre fait les portraits de tout le monde, tandis que la mère, en élevant sa fille, est comme un peintre qui ne saurait faire que son propre portrait.

Donc, M. Balmorin était un matin chez lui, dans un petit salon, avec sa femme et sa fille, qui étaient ses divinités. Il les aimait et les radoyait avec le même enthousiasme. C'était une nature violente, rude, irritable et ne prenant rien à demi, ni l'affection, ni les accès de colère, ni même l'embonpoint qui commençait à devenir formi- dable, ni le coloris du visage qui tournait à la

hier aux Halles, à la criée. Il a été adjugé à raison de 48 fr. le kilog.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre vient de prescrire la mise en expérience, dans quatre régiments de cavalerie (cuirassiers, dragons, chasseurs et hussards), d'effets nouveaux dont les principaux sont :

Culotte, grandes bottes, pantalon d'ordonnance susceptible de se transformer en culotte, manteau, gilettes en mailles d'acier formant palles d'épaules, dolman à collet droit avec transparent.

Les expériences dureront trois mois et seront faites dans chaque régiment par un peloton de 26 hommes, dont 4 sous-officier, 4 trompette et 24 brigadiers ou cavaliers.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CANTON DE MONTREUIL-BELLAY

Election au Conseil d'arrondissement
Du dimanche 27 février

CANDIDAT CONSERVATEUR

M. Prosper COUSCHER

Ancien Président du Tribunal de Baugé,
Propriétaire à Brézé.

Voici la circulaire adressée aux électeurs du canton de Montreuil-Bellay par M. Couscher :

« Messieurs et chers concitoyens,

« Encouragé par les bienveillantes instances d'un grand nombre d'entre vous, je viens solliciter l'honneur de vous représenter au Conseil d'arrondissement de Saumur, en remplacement de mon ami d'enfance, notre cher et très regretté M. Morillon.

« Je m'inspirerais de son dévouement et de son exemple, si j'étais appelé à occuper le siège que sa mort a laissé vacant. Comme lui, je suis énergiquement conservateur, et vous me trouveriez résolu à défendre, en toutes circonstances, les droits des pères de famille violés par une politique oppressive, les intérêts des contribuables écrasés sous le poids croissant de l'impôt, les prérogatives trop souvent méconnues des administrations municipales.

« J'aurais également à cœur de me consacrer avec une entière sollicitude aux affaires du canton de Montreuil, où je suis propriétaire et dont je connais depuis longtemps les besoins. Je réclamerais instamment ces lois protectrices de l'agriculture proposées par nos députés conservateurs.

« Je voterais pour une nouvelle répartition de l'impôt foncier entre les arrondisse-

ments de Maine-et-Loire, mesure équitable et urgente, dont le résultat serait le dégrèvement des communes du canton de Montreuil.

« Je m'associerais aux vœux et aux démarches ayant pour but la construction d'un chemin de fer à voie large de Saumur à Cholet, qui desservirait plusieurs de nos communes.

« Messieurs,

« Je fais appel à tous les électeurs du canton de Montreuil qui veulent comme moi le respect de la liberté, la paix entre les citoyens, une administration prudente et régulière.

« Ancien président du Tribunal de Baugé et victime des atteintes portées à l'indépendance de la magistrature, je ne regretterai pas la perte de mes fonctions, s'il m'est donné de mettre à votre service l'expérience acquise pendant une carrière judiciaire de vingt années et une vie entière de travail.

« Veuillez agréer, Messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

« COUSCHER,

Ancien président du Tribunal de Baugé.

« Brézé, 18 février 1887. »

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 15 février.

Le Conseil municipal a tenu sa première séance de 1887 mardi soir. Plus de trois quarts des membres étaient réunis. On eût dit qu'ils saisissaient cette occasion pour présenter leurs hommages de nouvel an à leur maire vénéré. M. Combiere avait à ses côtés ses deux adjoints, MM. Poitou et Liénard, et, en hémicycle autour de lui, MM. Coutard, Vinsonneau, Langlois, Cholet, Guédon, Bonneau, Doussain, Renou, Galbrun, Girandier, Piérou, Milan, Terrien, Hubert, Boisson, Rivain et Lemarinier.

Il ne manquait donc à cette réunion que MM. Pétou, Delamaré, Poitevin, Luard, Goulard, Roland et Ploquin.

M. Lemarinier, désigné par ses collègues pour remplir les fonctions de secrétaire, vient prendre place au bureau pour donner lecture du procès-verbal de la séance du 30 novembre 1886, lequel est adopté sans observation.

L'ÉCOLE DE FILLES DE LA RUE GAMBETTA

Le maire aborde aussitôt la série des questions à l'ordre du jour. La première est relative à l'école de filles de la rue Gambetta — pour le public, rue Beaurepaire.

L'administration n'a pu s'arranger à l'amiable avec le propriétaire de l'immeuble convoité. D'abord, la Ville eût voulu traiter pour une portion, puis il a fallu qu'elle se décidât pour l'expropriation de la totalité de la maison Bournillet. Ce propriétaire a résisté à toutes les propositions, même celles faites par un tiers que l'on supposait être bien placé pour l'emporter sur tant de ténacité. Depuis, des difficultés administratives se sont présentées, et le préfet invite

le maire à recommencer les formalités nécessaires pour obtenir le décret relatif à la déclaration d'utilité publique.

« Le Conseil, dit le maire, est sans doute décidé à reprendre cette procédure. »

Par mains levées, les conseillers se rangent à l'opinion de M. Combiere.

RUE DES ÉCURIES

Le maire a reçu un long mémoire de M. Chambourdon relatif à la rectification de la rue des Écuries.

Le nouvel alignement part en ligne droite de la levée d'Enceinte à la rue du chemin Charnier, fait là un léger crochet et aboutit au Haras. La commission de la voirie l'a arrêté d'après les études de l'architecte-voier et le Génie militaire l'a accepté également. Il n'y a plus de nécessaire que l'approbation du Conseil pour mettre le projet à l'enquête. Cette approbation ne préjuge rien; les riverains seront appelés à faire leurs observations, et, sur le rapport du commissaire, le Conseil décidera.

M. Chambourdon réclame 30,000 fr. à la Ville pour dommages que lui cause l'installation d'abreuvoirs devant sa porte; mais le maire ne voit pas pourquoi la Ville est mise en cause: ces dommages sont l'œuvre de l'État.

Le Conseil, conformément à l'avis du maire, renvoie ce projet d'alignement à la commission de la voirie, à laquelle est adjoint M. Boisson qui apportera le concours de ses lumières de jurisconsulte.

PROPOSITIONS DU BUREAU DU COLLÈGE

A l'annonce de cette question, M. Terrien demande la parole et combat sa mise en délibération. Les pièces ont été déposées au secrétariat hier à deux heures seulement, et il a été impossible d'en prendre connaissance. Cette manière de faire est du reste contraire à la loi. Il demande le renvoi à une autre séance.

M. Combiere, fidèle observateur des règlements, se range prestement à l'opinion du préopinant.

M. Renou rappelle que nombre de questions sont soumises aux délibérations du Conseil, sans dépôt préalable des pièces. Sans s'élever contre le règlement, il croit que celles relatives au collège peuvent fort bien être mises en discussion.

M. Combiere ne nie pas que les lettres de convocation ne portent à l'ordre du jour des affaires diverses. Mais ce ne sont jamais que des affaires qui surgissent à la dernière heure et sont d'un ordre secondaire; celles, en un mot, qui ne sont pas susceptibles de soulever de vives discussions. « M. Terrien a raison, et je mets aux voix l'ajournement de la proposition du bureau du collège. »

L'affaire est renvoyée à la prochaine séance.

Affaires diverses

(Secondaires)

Le maire donne lecture d'une pétition des négociants de la Croix-Verte qui demandent la suppression de la distribution du dernier courrier du soir les dimanches et jours fériés.

Cette demande paraît curieuse et suscite

un moment d'hilarité. L'un des conseillers, M. Rivain, s'était chargé de la colporter et lui est favorable; un autre, M. Hubert, s'élève contre semblable réclamation et son nom cependant figure parmi les nombreux signataires.

Le Conseil ne peut s'empêcher de se rendre au désir des pétitionnaires.

Sur la demande de M. Choyer, caissier de la Caisse d'épargne, le Conseil nomme administrateur de la Caisse, en remplacement de M. Millocheau, décédé, M. Martin Jeune.

Le maire demande au Conseil de régulariser par un vote le crédit de 600 fr. alloué à M. le Commissaire de police à titre de gratification annuelle. Cette même demande ne se renouvellera plus, cette somme devant être inscrite au budget de l'année prochaine.

Il en est de même pour l'institutrice adjointe accordée à M^{me} Benoît. Le crédit de 600 francs sera pris, comme le précédent, sur les bonis de 1886.

Un autre crédit obligatoire de 648 francs est présenté également au Conseil pour deux vétérinaires chargés de la visite des marchés — service laïque, crédit obligatoire. Le Conseil régularise la situation.

ACQUISITION D'IMMEUBLES

Le maire expose que deux immeubles frappés d'alignement, à l'angle des rues du Petit-Pré et de la Reine-de-Sicile, ont été offerts à la Ville au prix de 7,000 fr. les deux. Ils sont utiles pour le dégageant et les abords de l'école des Ponts. L'administration n'a pas cru devoir donner suite à cette première démarche, mais M. Le Baron, notaire, est venu de nouveau les offrir à 6,000 fr., laissant toutes facilités de paiement.

Ces immeubles rapportent 640 fr., il y a donc avantage pour la Ville, dit le maire, à saisir l'occasion. Elle abaisserait les maisons quand cela lui conviendrait.

Le Conseil autorise l'achat dans ces conditions.

INDEMNITÉ BRETON

Le maire rappelle les diverses et multiples phases du procès Breton, ancien fermier du terrain où s'élève le collège de filles modèle, et annonce que le sieur Breton est disposé à transiger et à accepter à titre d'indemnité 724 fr. 46 c.

Le Conseil vote ce crédit pour en finir.

RUE SAINT-LAZARE

Dans une pétition dont il est donné communication, les habitants de la rue Saint-Lazare demandent à l'administration de terminer cette voie si utile pour mettre le quartier de Nantilly en communication avec le Pont-Foucharde et faciliter l'accès de la gare de l'État. La dépense ne peut être considérable, la lacune à achever n'ayant pas plus de 150 mètres.

Cette pétition a reçu l'approbation du docteur Pétou, qui attribue au mauvais état de cette voie les cas de fièvres typhoïdes et d'angines diphtériques qu'il a constatés dans ce quartier.

pourpre et au coup de sang. C'était au résumé une bonne nature et un grand cœur qui se faisait aimer, malgré ses défauts.

Armandine, sa fille, qui allait passer prochainement son examen, sans vouloir cependant en faire usage, mais pour avoir son brevet de femme instruite et intelligente, était assise devant une table, encombrée de cahiers et de livres de toutes sortes. M^{me} Balmorin, assise devant un chevet, finissait la copie d'un tableau de genre, M. Balmorin fumait son cigare, et le sourire aux lèvres, l'orgueil dans les yeux, regardait sa femme et sa fille.

— A la bonne heure, dit-il, voilà des travailleuses, cela console des poupées qu'on rencontre sans cesse.

Un domestique vint lui apporter une lettre qu'il ouvrit nonchalamment, en fredonnant : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* Mais à peine eut-il jeté les yeux sur les premières lignes, qu'il jeta un grand cri.

— Ah! mon Dieu! qu'est-ce donc? s'écrièrent sa femme et sa fille.

— Ah! le misérable! Ah! l'infâme! disait-il d'une voix altérée, en continuant sa lecture.

— Mais quel est ce misérable, demandèrent les deux femmes, celui qui vous écrit?

— Oh! non... non... pas celui-là! C'est un ami dévoué qui me prévient.

Tout son corps était secoué par un tremblement; il laissa tomber la lettre et resta quelques instants immobile, l'œil fixe et comme foudroyé.

M^{me} Balmorin ramassa la lettre, la parcourut, et à son tour devint toute tremblante.

— Écoute, Armandine, écoute, dit-elle à sa fille.

Et elle lui lut à haute voix les lignes suivantes :

« Mon cher ami,

« Je sais que M. Flornay est votre notaire, et mon devoir est de vous prévenir des bruits qui circulent. On prétend que sa femme et sa fille l'ont ruiné par leurs folles dépenses. Les mémoires des couturières, des bijoutiers, etc., avaient atteint une telle proportion, les fournisseurs étaient tellement pressés, tellement menaçants, que le notaire, n'y suffisant plus, et perdant la tête, prit un jour le parti de solder les factures avec les fonds de ses clients. Il espérait, bien entendu, les remettre tôt ou tard dans sa caisse; mais l'argent qui s'envole de la caisse ressemble à l'oiseau qui s'envole de sa cage, il n'y revient guère. Les dépenses des deux folles continuaient, et depuis quelque temps on commençait à se dire qu'en déposant son argent chez le notaire, on en faisait, par le fait, placement sur les robes de sa femme, garnies de points d'Angleterre, ou sur ses cheveux, ornés d'étoiles de diamants. On espéra un instant que l'héritage du père de

« M. Flornay, mort il y a quelques mois, comblerait le déficit, mais il paraît que le père est mort sans fortune, et que maintenant le malheureux notaire est placé entre la ruine et le déshonneur. Abandonnera-t-il tout ce qu'il possède, pour vivre dans la misère, emportera-t-il à l'étranger ce qui lui reste des dépôts de ses clients? Ceci est la question. Tâchez de reprendre vos fonds assez tôt pour devancer la catastrophe.

« Votre ami. »

(Suivait la signature).

— Le misérable! murmura toujours M. Balmorin, la voix oppressée et les yeux hagards.

— Je sais que vous avez placé de l'argent chez lui, dit M^{me} Balmorin, mais ce n'est peut-être pas une somme considérable.

— Cent mille francs! s'écria M. Balmorin en se levant avec fureur. Cent mille francs, entendez-vous?

Les deux femmes poussèrent un cri et restèrent atterrées.

— Cent mille francs, continua-t-il de plus en plus furieux, c'est-à-dire ce qui était pour nous l'aisance, le bien-être. Nous n'avons qu'une fortune modique, il ne nous restera que dix mille livres de rente; ce n'est rien, c'est la gêne, ce sont les privations: la vie à trois, à notre époque, avec dix mille livres de rente! mais c'est dérisoire. O

mes amies! mes compagnes dévouées, dit-il en pleurant comme un enfant, pardon d'être, par ma maladresse, la cause d'un pareil désastre!

Les deux femmes qui, dans le premier moment, étaient restées terrifiées, se levèrent, coururent à lui et se jetèrent dans ses bras.

— Nous aurons du courage, dirent-elles.

— Je travaillerai, dit Armandine, je vais passer mon examen, cela me servira maintenant, je serai reçue, je le veux; je donnerai des leçons, ou je ferai des cours, que sais-je?

— Moi, je ferai des tableaux, reprit la mère. On m'a dit souvent que si je voulais être artiste, je pourrais mettre un prix assez élevé à mes ouvrages; je les vendrai; si j'ai un peu de talent, j'en tirerai parti. Puis, vous le savez, mon ami, nous dépendons peu, nous sommes économes.

— Oh! oui, s'écria-t-il, vous êtes des femmes sérieuses, intelligentes, dévouées!...

— Et, continua M^{me} Balmorin, nous mettrons un certain orgueil à gagner, nous femmes, par notre travail, ce qui finira par apporter un peu de bien-être dans la maison.

— O mes deux anges!... mais comment trouverez-vous assez de courage?

— Nous le demanderons à Dieu, répondit sa femme, vous savez bien, vous nous disiez quelquefois: mais pourquoi donc allez-vous souvent à l'église? Eh bien! c'était pour devenir meilleures.

Le Conseil se souvient avoir déjà admis cette amélioration de la rue Saint-Lazare et décide qu'il sera donné aussitôt satisfaction aux pétitionnaires.

CREDIT SUPPLEMENTAIRE AUX HOSPICES

Le Conseil approuve, sans observation, un crédit supplémentaire de 4,574 fr. réclamé par la commission des Hospices pour couvrir les excédents de dépenses sur divers chapitres pendant l'exercice précédent.

LA MATERNITE

Le maire entretient également le Conseil du projet de reconstruction des bâtiments de la Maternité et des femmes vénériennes, projet qui a été prévu depuis nombre d'années. Aujourd'hui, il n'y a plus de réparations possibles et il est inhumain de laisser les malades dans ces salles basses, humides, privées d'air et de lumière.

L'administration de l'Hospice déclare ne pas devoir entrer dans la dépense. Ce double service a été installé sur la demande de la commune avec des crédits spéciaux. C'est un service essentiellement municipal et les constructions nouvelles incombent à la Ville seule. En outre, la commission fait valoir que la subvention date de 1835, que depuis cette époque il ne lui a été accordé aucun supplément, bien que le nombre des malades de ces deux catégories ait considérablement augmenté.

Le maire pense qu'il serait bon de renvoyer cette affaire à la commission des bâtiments.

M. Coutard voudrait une commission spéciale.

M. Bonneau entrevoit une grosse dépense. — C'est 30,000 fr., lui réplique-t-on.

— Alors, il faudra un emprunt nouveau. — Oh! non, on paiera par annuités, et le Crédit Foncier prête aux communes dans ces conditions.

Le Conseil ouvre le scrutin pour une commission spéciale de trois membres.

M. Cholet réunit 14 voix, M. Renou 8, MM. Terrien et Bonneau chacun 7.

En raison de l'âge, M. Terrien l'emporte sur M. Bonneau. Mais M. Terrien, par ce même motif, se refuse et veut céder la place à son collègue. Le Conseil tranche la difficulté en déclarant que la commission comprendra quatre membres au lieu de trois.

EXPERIENCES SUR LA VIGNE

M. Bury, directeur du Jardin des Plantes, a adressé une demande à la Ville pour obtenir un supplément de crédit pour l'école de viticulture. Il se propose de faire des expériences pour combattre les fléaux qui écrasent nos vignobles, le mildew, le phylloxera, etc., et pour ces études il a besoin de fonds.

Le Conseil, sans rejeter la demande de M. Bury, la renvoie à la commission du budget.

MARCHE DE VERNANTES

Le Conseil donne un avis favorable à son collègue de Vernantes qui demande à transférer son marché hebdomadaire du vendredi au mardi. Ce changement est motivé par le mouvement de la gare de Vernantes le mardi.

pour trouver plus de force dans les chagrins de la vie, et pour tâcher d'acquiescer dans le cœur des richesses que les notaires n'emportent pas.

— Et ce sont de pareilles femmes, s'écria-t-il, que le misérable va ruiner pour habiller ces deux poupées qu'il a pour femme et pour fille! Je pars, dit-il, s'élançant vers la porte, je vais chez lui à l'instant!

— Dans un pareil état! s'écria sa femme qui voyait son visage s'empourprer et devenir d'un rouge violet, et qui savait combien ces accès de violente colère pouvaient être dangereux pour lui; de grâce, attendez que vous ayez repris un peu de calme!

— Attendez! s'écria-t-il, en prenant son chapeau d'une main crispée et en s'élançant vers la porte.

Les deux femmes voulurent le retenir, mais il les repoussa brutalement et partit comme un fou.

(A suivre.)

ANALS SÉGALAS.

Le plus succulent des desserts est sans contredit les Ananas conservés dans un sirop de sucre préparé par la Maison Toutoute, de la Martinique. — Cet excellent produit, mis à la portée de tous par son prix modique, n'est vendu à l'ÉPICERIE CENTRALE que 0 fr. 95 c. la boîte contenant un Ananas entier.

MUR MITOYEN DES COLLÈGES

Le maire annonce au Conseil que cet hiver, à la suite d'une période de pluies, le mur séparatif du collège de filles et du collège de garçons s'est écroulé sur une longueur de 45 mètres, et qu'il est urgent de mettre un terme à cet état de choses. La dépense s'élèvera à 900 fr., moins le rabais de l'adjudication.

Le Conseil se hâte de voter ce crédit, espérant bien qu'aucune jeunesse n'a usé de cette solution de continuité, et pour empêcher la critique que cela pourrait susciter dans la gent mal pensante.

BUREAU D'OCTROI DE NANTILLY

L'administration jugeait depuis longtemps que le bureau d'octroi de Nantilly devait être reculé pour empêcher la fraude, et une occasion se présente par l'acquisition de la maison et du terrain Bouchard. Prix 5,900 francs avec intérêt à 4 0/0 jusqu'à paiement. Ce déplacement présenterait de grands avantages pour le service.

Le bureau actuel serait vendu et le prix viendrait en déduction sur l'acquisition Bouchard.

Ce projet est renvoyé à la commission des bâtiments.

RAMPE D'ACCÈS DU COLLÈGE

M. l'Agent-Voyer a arrêté le compte de M. Gallard, l'entrepreneur des terrassements et de la construction de la montée du collège de filles.

La dépense a atteint le chiffre de 43,888 francs 93 centimes. C'est un dépassement considérable sur les prévisions; mais c'est un mal sans remède, et les contribuables avaleront le bouillon.

Heureusement que déjà la première moitié de cette dépense est soldée, et que la seconde le sera à la fin de 1887; mais la Ville doit servir les intérêts jusqu'à libération.

Le Conseil accepte le compte arrêté avec M. Gallard.

DEMANDE RAYNAUD

Le Conseil renvoie à la commission du budget une demande de supplément de traitement faite par M. Raynaud, instituteur; et, à la commission de la voirie, l'aménagement d'une rue abandonnée à la Croix-Verte.

ÉCOLE DE TIR

Le directeur de l'école de tir réclame, comme les années précédentes, une subvention de 200 fr. pour la société. Dans l'exposé de la situation, il est dit que la société se compose de 408 membres, et que 64 sont non payants, parce que si l'on devait exiger la cotisation annuelle de 12 fr., on ne les verrait plus, ce qui entraînerait une réduction dans le nombre de cartouches délivrées par l'Etat.

Le maire. — Le Conseil ne voit pas d'inconvénient?

Chacun opine du bonnet et le crédit est enlevé.

Nous ne trouverions rien à dire à cette générosité, si le Conseil s'était montré aussi facile pour la demande de M. Bury en faveur de l'école de viticulture; il y a là, en effet, un intérêt majeur pour le pays et pour toutes les régions vignobles, tandis que l'école de tir n'intéresse et n'amuse qu'un nombre restreint de jeunes gens.

PRIVILEGE DU THEATRE

M. Combiere donne lecture d'une lettre de M. Neveu, directeur des théâtres d'Angers et de Saumur, qui sollicite le privilège pour le théâtre de Saumur pendant l'année 1887-1888.

M. Neveu expose aussi qu'une subvention de 40,000 fr. est nécessaire pour la formation d'une troupe comprenant des artistes supérieurs.

La demande est envoyée à la commission du budget. Le maire estime qu'il n'y a pas lieu de se presser, qu'il serait bon de savoir ce qui sera la future troupe d'Angers.

COMMISSION DES HOSPICES

M. Boisson ayant donné sa démission de membre de la commission des Hospices, M. Vinsonneau est nommé à sa place.

PRODUIT DE L'OCTROI

M. le Maire est heureux de faire savoir que le rendement de l'octroi est des plus satisfaisants. Depuis le 1^{er} janvier, il y a déjà une augmentation de 3,762 fr. sur le produit de la même période de 1886.

On pourrait croire que cela doit provenir des fourrages. Nullement: ce sont les comestibles de toutes natures qui l'ont produit.

INDEMNITE AUX POMPIERS

Le rappel de l'incendie des magasins à fourrages a fourni à M. Hubert l'occasion de faire observer que, pendant les douze jours qu'a duré ce sinistre, bien des pompiers ont quitté leurs chantiers et leurs ateliers pour le combattre, et qu'il paraîtrait juste que la Ville leur allouât quelque gratification pour compenser la perte du temps.

Le maire. — Mais la compagnie de pompiers a déjà des jetons de présence et touche une allocation de la commune à titre d'encouragement. Est-ce que l'École n'a rien donné?

M. Hubert. — Sans doute le crédit de la commune est distribué aux hommes, mais ce sinistre a été exceptionnel.

Sur l'avis du maire, la proposition de M. Hubert est renvoyée à la commission du budget.

Hélas! le public se demande en quelle faveur est près de M. le Maire la société de tir, tandis que les pompiers ne semblent pas l'objet d'une égale sollicitude.

Pompez, braves pompiers, pompez, mais vos services ne valent pas ceux des tireurs. Ces derniers ont tapé dans l'œil de M. le Maire et l'ont aveuglé. Que n'avez-vous des coups de lances (ne lisez pas langues) qui aient le don de séduire le maire, votre crédit eût passé alors avec la même dextérité.

ECLAIRAGE

M. Bonneau demande d'où en sont les négociations pour la question d'éclairage.

L'administration, dit le maire, a reçu des propositions de bien des compagnies, mais aucune demande ferme. Toutes se tiennent dans l'expectative. C'est à qui ne parlera pas la première. Cette tactique est, paraît-il, assez l'habitude en pareille occurrence.

Le Conseil pense qu'il est temps de provoquer une solution par une nouvelle mise en demeure près des compagnies.

L'électricité! s-t-on objecté, l'électricité a dit son premier mot, mais l'expérience ne permet pas de se prononcer en dernier ressort.

La séance est levée; personne n'est électrisé.

Liste des MONUMENTS classés par la sous-commission des monuments historiques dans le département de Maine-et-Loire.

MOYEN AGE. — RENAISSANCE. — TEMPS MODERNES.

Angers. — Château. Abbaye de la Trinité. Ancienne église Saint-Martin. Cathédrale Saint-Maurice et tapisserie. Eglise Saint-Serge. Eglise du Ronc-ray. Hôtel Pincé. Hôpital Saint-Jean (aujourd'hui musée archéologique). Salles basses du Palais épiscopal. Restes du cloître Saint-Aubin, dans la préfecture.

Beaugard. — Eglise.
Brézé. — Château.
Brissac. — Château.
Chemillé. — Tour de l'Eglise.
Distré. — Château de Pocé.
Doué. — Ruines de l'église Saint-Denis.
Écuillé. — Château du Plessis.

Fontevault. — Ancienne abbaye et statue des Plantagenets dans le cloître. Chapelle sépulcrale.
Gennes. — Eglise Saint-Eusèbe. Eglise Saint-Vérand.

Montreuil-Bellay. — Château. Porte de la ville.

Montsoreau. — Château.
Pontigné. — Eglise.
Ponts-de-Cé (Lés). — Château.
Puy-Notre-Dame. — Eglise.
Saint-Florent-le-Vieil. — Chapelle.

Saumur. — Chapelle Saint-Jean. Château (aujourd'hui poudrière). Eglise Notre-Dame-de-Nantilly et tapisserie. Eglise Saint-Pierre.
Savennières. — Eglise.

Trèves-Cunault. — Eglise de Trèves. Tour. Chapelle Saint-Macé. Eglise de Cunault.

MONUMENTS MEGALITHIQUES

Aviré. — Menhir la Pierre-Debout.
Bagneux. — Grande allée couverte. Dolmen la Petite Pierre couverte. Menhir la Pierre-Longue.
Charcé. — Dolmen et cromlech.
Coron. — Menhir la Pierre des hommes.
Villedieu-la-Blouère. — Menhir la Haute Borne.

CONCERT AUX ROSIERS

Un concert aura lieu demain dimanche 20 février, à 8 heures du soir, à l'école de garçons, avec le gracieux concours de M. Gorio, flûtiste du théâtre d'Angers, M. Eschliman et M. Baudoin, chanteur comique.

Nous souhaitons bonne réussite à la fanfare nouvellement reconstituée.

Mardi, le tribunal de Niort a prononcé par défaut le divorce de M. Comolet, ex-

préfet des Deux-Sèvres, et de M^{me} Comolet, fille de M. Tirman, gouverneur de l'Algérie.

UN CRIEUR DE FAUSSES NOUVELLES

La 9^e chambre du tribunal de police correctionnelle de Paris a condamné, avant-hier, à deux jours de prison, un nommé Édouard Lejeune, crieur de journaux, qui, le 27 janvier dernier, pour vendre un journal, criait dans chaque rue où il passait:

— Demandez le crime de la rue... (le nom de la rue où il se trouvait)... la découverte du cadavre!

Cette condamnation servira peut-être de leçon aux aboyeurs de la rue, colporteurs de fausses nouvelles.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 février.

Le marché montre toujours une grande fermeté. Le mouvement de hausse se continue sans exagération: 3 0/0, 78.35; 4 1/2 0/0, 107.30.

On a traité l'action du Crédit Foncier à 1,317. Les obligations foncières et communales à lots ont un courant d'affaires très suivi. Cette faveur est d'ailleurs pleinement justifiée, car la solidité de ces valeurs ne peut jamais être ébranlée et se trouve à l'abri des surprises du marché.

Le bilan de la Société Générale arrêté à la date du 31 janvier donne comme bénéfices du mois une somme de 300,000 fr. Son compte de chèques en augmentation de 2 millions prouve la confiance du public dans cet établissement, confiance bien méritée du reste. L'action se négocie entre 437 et 460.

La Banque d'Escompte est bien tenue, les actions sont cotées à 460, avec le calme ce niveau sera rapidement franchi.

L'action de Dépôts et Comptes Courants est invariable à 597.

Nombreuses transactions sur les polices A B de l'Assurance Financière que son prix d'achat peu élevé met à la portée des petits capitalistes. Ces derniers les considèrent avec raison comme valeur de placement et la conservent en portefeuille.

L'action de Panama se négocie aux environs de 397. La présence de M. Ch. de Lesseps exercera une salutaire influence sur les travaux qui sont sous sa protection.

Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer sont en hausse. Les obligations sont bien demandées.

Grand Théâtre d'Angers.

Dimanche 20 février,

Avec le concours de M. GUILLENOT, baryton et de M^{me} MARGUERITE LION, première chanteuse légère
LE TROUVÈRE, opéra en 4 actes, de Verdi.

Mardi-Gras, 22 février,

GRAND BAL MASQUÉ

A minuit, quadrille dansé par les Cloches.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 21 février 1887,

Grand succès du Théâtre d'Angers

Les Femmes Collantes

Comédie-bouffe nouvelle en 5 actes,

par M. Léon Gandillot,

Représentée pour la première fois à Paris, le 16 octobre 1886.

DISTRIBUTION:

Badinois, notaire.....	MM. Vadins.
Mourillon, rentier.....	Duchâteau.
Campuchard, employé.....	Leprin.
M. Dumont.....	Rima.
M. le maire.....	Stervenon.
Rodolphe, garçon de mairie.....	Robert.
Hippolyte, clerc de notaire.....	Florentin.
Octave, id.....	Penard.
Edgard, id.....	Faucheux.
Le garçon de bureau.....	Bouvier.
M ^{me} Mourillon.....	M ^{me} Schils.
Irma de Saint-Mamilla.....	Curnier.
Héloïse Plumard.....	Valérie.
Rose.....	Féal.
Marguerite Mourillon.....	B. Mallet.
Céleste.....	Prioteau.
Julie.....	Mallet.
Une femme de chambre.....	Juliette.

ALCOOL BROU

40 ANS DE SUCCÈS
La seule préparation, sans rien ajouter,
des écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^m, 102, rue Richelieu, PARIS

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est
L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhume, Refroidissement, Grippe, etc. 47 ans de succès, 41 récompenses. Dépôt partout.

REFUSER LES IMITATIONS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42, Et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Sur conversion de saisie immobilière,

D'UNE MAISON

Avec ses dépendances,

Sise à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 24,

Sur la mise à prix de 7,000 fr.

D'une autre Maison

Avec ses dépendances,

Sise à Saumur, rue de Poitiers, Sur la mise à prix de 17,000 fr.

Lesdits immeubles saisis sur les époux PILLET-MONESTÉ.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, le mercredi 23 février 1887, heure de midi.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable,

PETITE PROPRIÉTÉ, à Beaulieu (Saumur);

MAISON et JARDIN de 22 ares, bordés par la grande route;

QUÉTIER en face, contenant 76 ares;

Et UN HECTARE environ de terre, à Champigny.

S'adresser à M. LATREILLE-MOUGNAULT, place Notre-Dame, et à M^e BRAC, notaire. (111)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 6 mars, à une heure, Étude de M^e BRAC,

D'UNE MAISON

Rue Notre-Dame, 15;

Une MAISON avec CAVES & JARDIN Au Petit-Puy (Saumur);

Et 50 ares de terre et vigne, en 10 parcelles,

Sur Dampierre et Saumur,

Appartenant à M. BOUGREAU-BOURDILLEAU.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable,

En bloc ou en détail, au choix des amateurs,

TOUS LES IMMEUBLES

Appartenant à M. René PERRÉAU, de Distré, situés communes de Distré et Artannes,

Consistant en bâtiments, terres, vignes, prés et bois taillis, le tout contenant environ 35 hectares.

Jouissance en 1887.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. TAYEAU, Nicolas, expert à Bagnoux, chargé de la vente, ou à M^e PINAULT, notaire. (106)

AU PALAIS DES MARCHANDS

RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

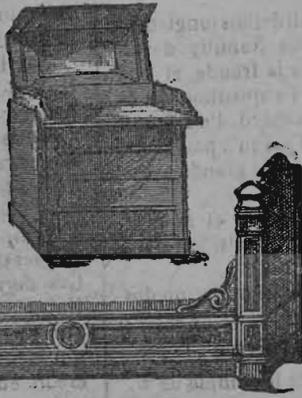
AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maîtres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.



MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures

Literie — Sièges — Tentures

Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER UNE PETITE CAMPAGNE

Située aux Rives, sur le bord de l'Authion,

Comprenant maison de maître avec jardin.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer UN CHALET

Situé à la Croix-Cassée, près le Chaudeau, commune de Villebriant, Avec 22 ares de jardin bien plantés.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (113)

Étude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément.

A VENDRE JOLI CHALET

Dominant la Loire, entouré de jardin et bosquets,

Situé à Cunault, sur le bord de la route de Saumur,

Et dernièrement occupé par M^{me} veuve COSNIE.

Résidence charmante pendant la belle saison.

Chasse et pêche.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e DEGREGZ, notaire.

Étude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément.

ON DEMANDE A EMPRUNTER

Pour une commune de la Vallée de la Loire, une somme de 10,000 fr. Garantie parfaite.

Intérêt offert: 4 0/0.

S'adresser au notaire. (115)

UN MÉNAGE, cocher et cuisinière, demande une place pour la Saint-Jean.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER GRANDE MAISON

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAENEUX, propriétaire à Presles. (50)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Côtesaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

VOLIÈRE GARNIE A Vendre

S'adresser rue d'Alsace, 43, Saumur.

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

Presque pour rien!

Nous envoyons à tout le monde, aussi longtemps que le stock n'est pas épuisé, un magnifique service de table en argent imité, d'une blancheur inaltérable et inusable au prix de 25 fr., franco dans toute la France.

6 couteaux avec excellentes lames en acier.

12 (6 cuillers et 6 fourchettes).

24 (12 cuillers à café et 12 cuillers à moka).

12 (6 coquetiers magnifiques et 6 cuillers à café).

6 (porte-couteaux).

2 (1 louche et 1 cuillère à lait).

2 (1 sucrier et 1 théière).

2 candélabres de salon d'un bel effet.

66 pièces. — Ces 66 pièces, dont la valeur était de 100 fr. précédemment, pour seulement 20 fr. — Si la marchandise ne convenait pas, l'argent serait retourné de suite; toute commande peut donc être faite en confiance. — Poudre à nettoyer, 25 cent. le paquet; envoi contre remboursement ou au comptant. Adresser les commandes à la

Maison universelle d'exportation de S. Klekner à Vienne, Hernalis 98.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 FÉVRIER 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	78 25	78 50	Est	270	271 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisen.	510	512
3 % amortissable.	82 25	82 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	1225	1225	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519	517 20	Est	376	377 50
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1135	1140	— 1865, 4 %	517	517	Midi	383 30	382 50
4 1/2 % (nouveau)	101 75	104 85	Nord	1530	1535	— 1869, 3 %	404	404	Nord	391	391 50
Obligations du Trésor.	107 15	107 80	Orléans	1295	1302 50	— 1871, 3 %	393 75	394	Orléans	384 25	385 50
Banque de France.	505	504	Ouest	865	860	— 1875, 4 %	—	515	Ouest	384	384
Société Générale	4125	4130	Compagnie parisienne du Gaz.	1430	1440	— 1876, 4 %	514	515	Paris-Lyon-Méditerranée.	380	380
Comptoir d'escompte	457 50	457 50	Canal de Suez.	1955	1965	Bons de liquid. Ville de Paris.	524 50	—	Paris-Bourbonnais	379	382
Crédit Lyonnais	998 75	998 75	C. gén. Transatlantique.	488 75	490	Obligations communales 1879.	474	475	Canal de Suez.	583	586
Crédit Foncier, act. 500 fr.	540	540	Russe 5 0/0 1870.	97	97	Obligat. foncières 1879 3 %	474	475			
Crédit mobilier	1320 50	1325				Obligat. foncières 1883 3 %	367	368 50			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

AVIS

Au 1^{er} Mars prochain, le Bureau de Tabac, actuellement rue de l'Hôtel-de-Ville, sera transféré rue Dacler, en face la Caisse d'Épargne.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

Rue Saint-Jean, n° 51 et 53

MODES

ON DEMANDE une apprentie pour les Modes. Conditions avantageuses.

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Seimes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

L'Onguent Souverain de A. PALOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encastrique pour parquets et la Chromo extra siccateur pour carrelage; Plumeaux et Eponges; Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LE PÉCHÉ DE LA GÉNÉRALE

Par CHARLES MÉROUVEL

LES PERLES NOIRES

Par LOUIS ENAULT.

La BOURSE ou la VIE

Par CAMILLE BIAS.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les Libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation: romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés,

Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, Imp. P. GODET.